vacances POUR TOUS

COLONIES, VACANCES JEUNES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES

NANCY

03 83 92 56 00

Toussaint-Noël-hiver-printemps 2017-2018

Le secteur vacances de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

L'UNIVERS VACANCES POUR TOUS !

QUEL VACANCIER ES-TU ?

Ces pictogrammes t'aideront à sélectionner les séjours qui te correspondent le mieux.

Une formule adaptée aux "touche-à-tout" souhaitant pratiquer plusieurs activités durant leur séjour.

Des séjours proposant aux passionnés soit :
- une activité dominante durant tout le séjour,
- un stage, pour se perfectionner et progresser à son rythme !

Des circuits à l'étranger pour découvrir différents pays étonnants, rencontrer des gens authentiques et s'ouvrir à d'autres cultures.

L'esprit liberté ! Entre farniente, sport et soirées...
Pour découvrir une région dans une ambiance club de vacances.

Calendrier des vacances (toutes zones)

	Zone A	Zone B	Zone C
Toussaint	Samedi 21 octobre 2017 Lundi 6 novembre 2017		
Noël	Samedi 23 décembre 2017 Lundi 8 janvier 2018		
Hiver	Samedi 10 février 2018 Lundi 26 février 2018	Samedi 24 février 2018 Lundi 12 mars 2018	Samedi 17 février 2018 Lundi 5 mars 2018
Printemps	Samedi 7 avril 2018 Lundi 23 avril 2018	Samedi 21 avril 2018 Lundi 7 mai 2018	Samedi 14 avril 2018 Lundi 30 avril 2018

La zone A comprend les académies de :
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

La zone B comprend les académies de :
Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de :
Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.

DES SÉJOURS DE QUALITÉ

DES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES ET VOLONTAIRES

Pour les 4/6 ans : un animateur titulaire ou en cours de formation Bafa pour 6 enfants, ce qui est plus que le taux d'encadrement minimum requis.
Au moins un membre de l'équipe de direction a une formation spécifique "petite enfance".
Pour les + 6 ans : un animateur titulaire ou en cours de formation Bafa pour 8 ou 10 enfants (au lieu de 12 minimum requis).

Pour les activités spécifiques, nous faisons appel à des moniteurs brevetés d'État afin d'en garantir le bon déroulement.

UN ENVIRONNEMENT SÉCURISANT

Pour satisfaire à la confiance que vous nous accordez, un personnel spécialement formé et attentif veille au bien-être de votre enfant tout au long de son séjour. Bien comprendre et respecter les règles de sécurité fait partie intégrante de notre projet pédagogique.

NOS FORMATIONS BAFA/BAFD

Annuellement, la Ligue de l'enseignement forme près de 15 000 stagiaires en formation BAFA et BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur/de directeur). Elle est l'un des quatre principaux organismes de formation à l'animation volontaire.
La majorité des stagiaires que nous formons réalisent leur stage pratique dans les structures de séjours et de loisirs éducatifs de notre réseau. Ainsi, la Ligue de l'enseignement construit réellement des parcours éducatifs avec chaque jeune. Elle se donne aussi les moyens de bien connaître chacun d'entre eux pour mieux les accompagner et les former, et ainsi optimiser la qualité de ses séjours ainsi que le portage de son projet éducatif.

UN CONTRÔLE PERMANENT

Tous nos séjours sont déclarés aux directions départementales de la Cohésion sociale. Nos locaux et les projets de nos équipes sont contrôlés tant sur la qualité des activités que sur la sécurité.
Nous exerçons également nos propres contrôles par une commission chargée du respect de notre charte de qualité.

NOTRE PROJET ÉDUCATIF, NOTRE CONCEPTION

Label du secteur vacances de la Ligue de l'enseignement, Vacances pour tous est un acteur incontournable des colonies de vacances. Conduisant une réflexion permanente qui privilégie la qualité et la sécurité, nos équipes au plus près du terrain conçoivent et construisent des séjours comme des artisans, passionnés par leur métier. Pour mener à bien leurs projets, ils se fondent sur le projet éducatif, fraîchement repensé et reconstruit grâce à la participation et à l'implication de très nombreux membres de notre réseau. Notre projet établit l'équilibre entre les valeurs que nous défendons et les actions que nous menons à travers l'ensemble du territoire.

PENDANT MON SÉJOUR :

Je me socialise et me construis

Favoriser le développement de l'esprit critique et d'analyse à travers l'expérience d'échanges collectifs.

Je trouve ma place dans le groupe

Découvrir la diversité et l'égalité à travers le groupe et se découvrir soi-même.

Je m'épanouis

Vivre une véritable expérience de vie collective et y participer. Échanger, s'enrichir les uns les autres.

Je donne mon opinion

Prendre en compte l'avis de chacun, discuter avec ses camarades et l'équipe encadrante.

Je suis acteur de mes vacances

S'exprimer, agir, être force de propositions. Découvrir d'autres cultures, d'autres histoires à travers de nouveaux copains.

Je respecte le principe de laïcité

Adopter un comportement respectueux envers les autres.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/ VACANCES POUR TOUS, C'EST :

- 1,6 million de membres
- 30 000 associations affiliées
- 102 fédérations départementales
- 500 000 bénévoles

Le secteur vacances de la ligue de l'enseignement un avenir par l'éducation populaire

NOTRE AMBITION

Sur nos colonies de vacances, chaque enfant/chaque jeune a sa place et a accès aux mêmes ressources. Il est reconnu, respecté et entendu.

Nos actions au quotidien pour faire vivre les mixités passent au travers de :

- la prise en compte des situations personnelles de chacun : au moment de l'inscription pour accompagner et faciliter la recherche d'un séjour ou sur le séjour lui-même ;
- l'accesibilité géographique (voir nos départs organisés de toute la France) et financière (voir nos aides au départ et nos offres commerciales) que nous facilitons ;
- la lutte contre toutes les discriminations ;
- la reconnaissance des compétences de chacun ;
- la communication lisible et transparente autour de nos marques Ligue de l'enseignement/Vacances pour tous.

DES VACANCES

DES COLOS "UNIQUES" AVEC :

- des séjours sans cesse réinventés par l'ensemble des acteurs de notre réseau : cette année choisissez sur quelle planète vacances vous voulez partir...
- des espaces d'expériences collectives enrichissantes
- des temps consacrés au jeu, au plaisir : la magie du séjour passe aussi par les bonnes rigolades entre copains

DES ÉQUIPES COMPÉTENTES ET IMPLIQUÉES

La Ligue recrute des directeurs, animateurs, salariés, bénévoles, le plus souvent issus de ses formations qualifiantes ou de ses formations à l'animation volontaire.

UN PARCOURS COHÉRENT POUR CHAQUE ENFANT

Un accompagnement personnalisé "pour tous" : chaque enfant bénéficie d'aides et de conseils pour suivre un parcours éducatif sur la durée : notre force est d'être multispécialistes dans le domaine des vacances (colonies de vacances, classes de découvertes, accueils de loisirs...), mais aussi en dehors (séjours en famille, Ufolep, formations Bafa...).

NOUS SOMMES À CÔTÉ DE CHEZ VOUS AVEC :

- l'Usep, la citoyenneté par le sport
- l'Ufolep, fédération sportive
- les accueils de loisirs dans votre commune
- les classes de découvertes
- Lire et faire lire, association d'aide à la lecture
- les formations BAFA/BAFD
- les séjours en famille

"GRANDIR" INDIVIDUELLEMENT À TRAVERS LE COLLECTIF

Nos colos permettent à chaque enfant ou chaque jeune d'être soi-même tout en apprenant au contact des autres, tout en découvrant la force et le plaisir de "vivre ensemble".

NOTRE FORCE : NOTRE RÉSEAU

Nous avons un maillage soudé sur l'ensemble du territoire : que ce soit au niveau patrimonial (nos centres de vacances, nos lieux d'accueil de loisirs, nos villages vacances...) ou au niveau humain (salariés, bénévoles et partenaires), nous interagissons et construisons ensemble.

LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE

Mobilisés dans la lutte contre toutes les discriminations, nous nous attachons à cultiver le "vivre ensemble".
Quelles que soient vos origines sociales ou vos orientations personnelles, nous vous réservons le même accueil.

LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Visionnez le film d'animation de notre projet éducatif sur :
vacances-pour-tous.org

SPÉCIAL NOËL NOUVEL-AN
VOSGES

SPÉCIAL NOËL NOUVEL-AN
VOSGES

LE BALLON D'ALSACE

à partir de 580 €

88 – (Vosges)

NOS

> Les Vosges en fête !
> Chiens de traineaux, Cani rando, ski
> Location matériel gratuite

Des vacances au sommet des Vosges du Sud, avec ses domaines skiables accessibles à tous !

SITE

Grand site national classé sommet des Vosges du Sud, le Ballon d'Alsace est un terrain de jeux idéal pour petits et grands.

CADRE DE VIE ET MODE DE VIE

Le centre La Jumenterie est perché à 1 072 m d'altitude, il dispose d'un téléski, de 2 pistes tous niveaux et d'une piste de luge. Les domaines de la Gentiane et du Langenberg se situent à 5 km du centre. Hébergement en chambres de 3 à 4 lits, douches et wc à chaque étage. Salles d'activités et grande salle à manger.

ACTIVITÉS

Ski alpin : 5 demi-journées sur le domaine skiable de la Jumenterie, de la Gentiane et du Langenberg situé à 5 km du centre. 10 pistes de vertes à noires, 9 téléskis. Activité encadrée par les animateurs du centre.

Raquettes : 1 randonnée encadrée par un accompagnateur breveté d'État moyenne montagne à la découverte d'une nature préservée et des traces d'animaux.

Trappeurs :

Chiens de traîneaux : 2 séances. Présentation de la meute par le musher, consignes de sécurité, apprentissage du vocabulaire et des intonations des mushers, harnachement et mise en place des chiens, conduite d'un attelage. 2 balades en traîneaux à chiens sur les sentiers balisés en forêt compléteront cette activité.

Cani-rando : 1 séance. Cette activité consiste à se laisser tirer par un chien de traîneau tout en le guidant par la voix et des gestes précis. Interprétation de la meute (présentation des chiens, hiérarchie, les bons gestes à avoir, interactions avec les chiens).

Raquettes : 2 randonnées accompagnées à la découverte d'une nature préservée : progression dans la neige, observation des traces d'animaux.

Autres activités :

Jeux de neige, luge... les activités sur le centre : travaux manuels, jeux de société, vidéos, soirées récréatives....

7/15 ans

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 088 001 002*	Sur Place	Metz Nancy Epinal	Strasbourg Mulhouse Bar-le-Duc	Reims Troyes Belfort
Du 31/12 au 06/01/2018	580 €	630 €	655 €	655 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner du dernier jour

Location matériel (raquettes et skis) gratuite.

à partir de 520 €

88 – (Vosges)

NOS

> Cours ESF
> Petits groupes d'enfants
> Location matériel incluse

XONRUPT LONGEMER
SKI AU NATUREL DANS LES HAUTES VOSGES

Au cœur de la Vallée des Lacs vosgiens, Xonrupt-Longemer est connue pour son environnement protégé... La présence de canons à neige garantit un enneigement de qualité.

6/13 ans
14/16 ans

SITE
Au pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes, Xonrupt Longemer se situe à 800 mètres d'altitude, au cœur de la Vallée des Lacs, à 4 kilomètres de Gérardmer et de son domaine skiable qui offre un panel de divertissements fort sagréables.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 057 001 002*	Sur Place	Strasbourg - Colmar Mulhouse - Metz Nancy - Epinal	Auxerre Champagne TGV Dijon
Du 23/12 au 29/12/2017	520 €	605 €	625 €
Du 30/12 au 05/01/2018	520 €	605 €	625 €
Du 23/12 au 05/01/2018	1055 €	1140 €	1160 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique du dernier jour
Supplément : location matériel ski et casque : incluse

CADRE DE VIE
Notre centre les « Jonquilles », Village Club, dispose de chambres de 5 lits avec sanitaires à proximité, d'espaces conviviaux et de nombreuses salles d'activités. Notre maison dispose d'un bus permettant l'accès aux activités de manière régulière et quotidienne.
Dans le parc de 2 hectares, court de tennis, terrain de football et city stade tendent les bras aux plus sportifs.

LES ACTIVITÉS DE NOËL - NOUVEL AN
Se détendre dans les Vosges c'est possible tous les jours en pratiquant le ski alpin (avec cours ESF pour les débutants), ski de fond, jeux de neige, balades en raquettes...

Ski alpin : les adeptes, en découverte ou rêvant de descentes olympiques, trouveront sur les domaines de La Bresse, de Gérardmer et de la Schlucht les pistes adaptées à leur niveau. **Pour les débutants, l'initiation se fera par les moniteurs ESF. Les confirmés seront encadrés et accompagnés sur les pistes par les animateurs du centre.**
Une sortie raquettes pour découvrir la forêt vosgienne ou sortie ski de fond, une séance de patinoire, une visite d'artisan, et des jeux de neige compléteront ce programme riche. Les animations de soirées, seront assurées par les animateurs du centre.

à partir de 520 €

88 – (Vosges)

NOS

> Groupe limité à 50 participants
> Location matériel incluse

CLAIRSAPIN GÉRARDMER
AVENTURES NORDIQUES

En hiver, les aventures nordiques c'est à Clairsapin.

6/11 ans
12/14 ans

SITE
Dans un cadre préservé, entouré d'un grand parc boisé. Clairsapin est situé à une dizaine de kilomètres de la station de ski de Gérardmer, à 800m d'altitude.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 015 001*	Sur Place	Strasbourg - Colmar Mulhouse - Metz Nancy - Epinal	Auxerre Champagne TGV Dijon
Du 23/12 au 29/12/2017	520 €	605 €	625 €
Du 30/12 au 05/01/2018	520 €	605 €	625 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique du dernier jour
Supplément : location matériel ski et casque : incluse

CADRE DE VIE
Le centre, bien aménagé et très confortable, dispose de chambres de 3 à 6 lits avec sanitaires complets. Deux salles de restaurant et des salles d'activités aménagées en coin jeux, lecture, vidéo, ping-pong, complètent ce chaleureux ensemble.

LES ACTIVITÉS DE NOËL - NOUVEL AN
Ski alpin : 2 demi-journées de ski alpin, soit 4 à 5 h/jour en moyenne, selon la fatigue et les souhaits des participants, encadrées par les animateurs diplômés du centre de vacances.

Biathlon : 2 séances de 2 heures avec tir à la carabine laser et pratique de ski de fond, encadrées par des moniteurs diplômés.
Cani-randonnée : 1 séance d'une heure encadrée par un musher professionnel. Balade découverte avec des chiens nordiques auxquels on est relié par une longe. Sensations et plaisirs garantis.
Patinoire : 1 séance à la patinoire de la station.
Découverte du milieu avec nos animateurs.
Autres activités : grands jeux, veillées, soirées vidéo et disco.

GLISSE PASSION
ETRANGER

à partir de 590 €

ALLEMAGNE

NOS

> Ski ou surf
> Cours inclus dans le prix
> Plaisir aquatique

GLISSE AU FELDBERG

Point culminant de la Forêt Noire (1493m), à deux pas de la France, le Feldberg est devenu au fil des ans une station de ski moderne n'ayant rien à envier à certaines stations alpines.

8/13 ans

SITE

Avec ses 28 remontées mécaniques et ses 50 km de pistes de tous niveaux de difficulté dont un snowpark, le domaine skiable du Feldberg, (1000-1400m d'altitude) conviendra aux skieurs et surfeurs de tous niveaux.

CADRE DE VIE

Le chalet Veltishof, construit dans le style typique de la Forêt Noire est situé dans un cadre enchanteur, au bord du Titisee, à quelques minutes en navette du pied des pistes. Chambres de 2 à 6 lits. L'intérieur est chaleureux, **confortable** et très bien entretenu, avec une salle à manger conviviale entièrement en bois. La maison dispose de 4 salles d'activités, d'une salle ping-pong et d'un espace discothèque au sous-sol. Un équipement hifi/vidéo complet est à la disposition du groupe.

ACTIVITÉS

Ski alpin et plaisir aquatique
4 journées complètes de ski ou de surf, soit 2 heures en Ecole de Ski avec des moniteurs diplômés francophones et 3 heures avec nos animateurs. Evolution en fonction des groupes d'âges et du niveau des participants. Pique- nique le midi sur les pistes ou en salle.
Au milieu de la semaine, journée au GALAXY BADEPARADIES, paradis aquatique doté de 18 toboggans, dont l'un des plus grands et spectaculaires d'Europe. Soirées conviviales,veillées, disco, ping-pong, babyfoot.
ATTENTION : la carte d'identité, l'ATS et la carte européenne d'assurance maladie sont obligatoires.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 068 002 001*	Strasbourg Colmar - Mulhouse Metz - Nancy
Du 25/02 au 03/03/2018	590 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour
Supplément : location du matériel ski ou surf et chaussures : + 95 €
La location du casque est offerte à ceux qui le souhaitent

GLISSE PASSION
ETRANGER

à partir de 700 €

ALLEMAGNE

NOS

> Accès au glacier
> Piscine, patinoire

GARMISCH-PARTENKIRCHEN (720-2830M)

13/17 ans

SITE

Au pied du plus haut sommet d'Allemagne, la Zugspitze (2962 m) et de la célèbre descente du Kandahar où s'affronte chaque année l'élite du ski alpin mondial, Garmisch-Partenkirchen propose aux sportifs une offre de glisse de première classe. Par-delà la frontière, les domaines skiables allemands et autrichiens de Garmisch-Partenkirchen, Alpin Arena Zugspitze, Mittenwald,et Seefeld sont reliés, totalisant 105 remontées mécaniques et 210 kilomètres de pistes.

CADRE ET MODE DE VIE

L'auberge de jeunesse de Garmisch, rebâtie en 2005, offre un confort moderne et idéal pour l'accueil des jeunes. Chambres de 2 à 6 lits avec sanitaires complets intégrés ou à l'étage, dîners sous forme de buffets, cafétéria, salles d'activités et accès internet. Equipement Hifi/vidéo complet. L'auberge est desservie par les transports en commun, permettant un accès aux pistes et au centre-ville tout au long de la journée.

ACTIVITÉS

Ski alpin : 5 journées complètes de ski ou de surf, soit 4 à 5 heures par jour en moyenne sur le domaine, sur les versants allemands ou autrichiens, dont une sortie inoubliable sur le fameux glacier de la Zugspitze. Evolution en fonction des groupes d'âges et du niveau des participants. Pique-nique le midi sur les pistes ou en salle.
Après le ski : Piscine à vagues, soirées disco à la patinoire, luge. Découverte de la station de Garmisch avec le fameux tremplin olympique. Soirées conviviales et veillées. Autocar à disposition du groupe.
ATTENTION : la carte d'identité, l'ATS et la carte européenne d'assurance maladie sont obligatoires.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 068 001 001*	Strasbourg Colmar - Mulhouse Metz - Nancy
Du 25/02 au 03/03/2018	700 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour
Supplément : location du matériel ski ou surf et chaussures : + 105 €
La location du casque est offerte à ceux qui le souhaitent

RADFELD - AUTRICHE

à partir de 565 €

AUTRICHE - TYROL

NOS

> Ski ou Surf
> Centre nautique
> Enneigement garanti
> Car à disposition

Partir à la neige en Autriche, faire du ski ou surfer avec des amis sur plus de 120 km de pistes, se dépayser et tout simplement s'amuser... tels sont en quelques mots les projets de ce séjour.

6/10 ans
11/13 ans
14/17 ans

SITE

Au cœur des montagnes enneigées du Tyrol, la région de l'Alpbachtal offre des centaines de kilomètres de pistes (1500/2100 mètres d'altitude), pour tous les niveaux. Neige en abondance, ciel bleu et soleil : les montagnes autrichiennes semblent avoir été inventées pour les amateurs de glisse en tout genre.

TRANSPORT

En train ou en car selon les effectifs, de Reims, Paris, Metz, Nancy, Epinal et Troyes jusqu'à Strasbourg ou Mulhouse puis en car. En car au départ de Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Le car reste à la disposition du groupe durant le séjour.

CADRE DE VIE

Hébergement dans un authentique, convivial et confortable Gasthof autrichien, situé à Radfeld (à l'est d'Innsbruck), en chambres de 3 à 6 lits. Cuisine soignée, variée et de qualité. Par beau temps, les repas de midi seront pris sur les pistes pour profiter pleinement de la neige.

ACTIVITÉS

SKI ALPIN ou SURF (à préciser à l'inscription) : 4 à 6h de glisse par groupe de niveau, tous les jours pour le bonheur de chaque participant. L'équipe d'encadrement accompagnera les jeunes sur les pistes pour l'initiation ou le perfectionnement. Selon le rythme et la fatigue des jeunes, une demi-journée de repos sera proposée en milieu de séjour.
Autres activités : descentes en **luges,** une sortie en soirée au **centre nautique** de Wörgl.
Après la glisse : découverte du village médiéval de Rattenberg, détente, animations en tout genre, jeux, boum, ...

FORMALITÉS OBLIGATOIRES : la carte d'identité, l'AST et la carte européenne d'assurance maladie.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 067 001 001*	Sur place	Strasbourg Colmar Mulhouse	Epinal Metz Nancy	Reims	Paris	Troyes
Du 11/02 au 17/02/2018	565 €	-	-	-	815 €	-
Du 18/02 au 24/02/2018	565 €	-	-	-	815 €	-
Du 25/02 au 03/03/2018	565 €	675 €	695 €	780 €	815 €	875 €
Du 04/03 au 10/03/2018	565 €	675 €	695 €	780 €	815 €	875 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : le déjeuner (panier repas)
Supplément : Location du matériel de ski avec casque et chaussures : + 85 €
Location du matériel de surf avec casque et chaussures : + 125 €

KITZBÜHEL
LA STATION DES ÉPREUVES DE COUPE DU MONDE DE SKI !

à partir de 665 €

AUTRICHE - TYROL

NOS

> Enneigement garanti
> A 5 minutes des pistes
> Possibilité piscine ou patinoire

**Entre tradition, mythe et modernité, cette petite ville autrichienne typique est très certainement la station de sports d'hiver tyrolienne la plus connue au monde !
Kitzbühel en hiver, c'est l'ambiance assurée, la porte ouverte à toutes les possibilités : de la glisse plaisir au vertige des pentes escarpées... il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux. Ici, tout ce que la neige peut offrir vous est permis.**

7/13 ans
14/17 ans

SITE

Le Kitzbüheler Alpen à Aurach, son vaste domaine de ski alpin, s'étend de 800 à 2000 mètres d'altitude.
Il propose 168 kilomètres de pistes de tous niveaux qui évoluent au cœur des forêts de mélèzes sur le bas ou sur des espaces plus sauvages en hauteur.
Kitzbühel doit beaucoup de sa réputation sportive à un itinéraire devenu légendaire : la Streif, la prestigieuse piste de descente des coupes du monde, dont les pentes, évoluant sur le Hahnenkamm, dominent la station. Une piste que d'aucuns considèrent comme la plus technique au monde de par ses brusques changements d'inclinaison et son profil serpentant dans la forêt.

TRANSPORT

En autocar au départ de Metz et Nancy.

CADRE DE VIE

Le chalet Noichl, construit dans le style typique du Tyrol comporte 30 chambres de 2 à 8 lits avec sanitaires complets. Salle TV et salles d'activités complètent notre installation. Les pistes de Jochberg et de Kitzbühel sont à 5 minutes. Autocar à disposition du groupe sur place.

ACTIVITÉS

Pour le plus grand plaisir de tous, au cœur d'un grand domaine comptant un peu moins de 180 km de pistes pour tous les niveaux. **5 journées de ski ou surf.** Plaisir et détente avec notre équipe d'encadrement. Evolution en fonction des groupes d'âge et du niveau des participants. Pique nique le midi sur les pistes ou en salle hors sac. Soirées conviviales. Veillées. Possibilité piscine et patinoire.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 009 001*	Metz - Nancy
Du 25/02 au 03/03/2018	665 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner panier repas du dernier jour
Supplément : location matériel ski ou surf et chaussures : + 75 €
Supplément location casque : 15 €

GLISSE PASSION
ALPES

CHÂTEL - LES PORTES DU SOLEIL

à partir de 699€

74 – (Haute-Savoie)

NOS

> Ski ou surf
> Cours ESF en option avec passage des étoiles
> Centre nautique

Avec les dents du Midi et le Mont Blanc en ligne de mire, profitez du magnifique site de Châtel, une des stations du célèbre domaine skiable des Portes du Soleil, qui est l'un des plus grands au monde, avec 12 stations reliées entre France et Suisse, à une heure de Genève.

SITE
Châtel est le village savoyard le plus élevé de la vallée qui allie tradition et modernisme, avec un domaine skiable facile d'accès et adapté au niveau de chacun. Il offre 49 pistes dont 5 noires, 15 rouges, 18 bleues et 11 vertes sur une longueur totale de 83 Km, et 44 remontées mécaniques. L'altitude (1100 / 2200m) et l'équipement permettent d'assurer un très bon enneigement.

TRANSPORT
Selon les effectifs, en train ou en car depuis Reims, Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Epinal et Troyes.

CADRE DE VIE
Hébergement dans un chalet à 800 m du centre de Châtel et des premières remontées mécaniques de Super-Chatel, et à environ 5 minutes des pistes du Linga. Au rez-de-chaussée se trouve une grande salle à manger, au sous-sol des salles d'activités (ping-pong, baby-foot, équipement son et vidéo, coins lecture) et les locaux pour le matériel de ski, dans les étages supérieurs, la partie couchage avec des chambres de 2 à 6 lits équipées de douches et lavabos. Le centre offre une cuisine généreuse, familiale et variée, et un accueil chaleureux. Les déjeuners seront pris au chalet ou par beau temps, en pique-nique sur les pistes.

ACTIVITÉS
SKI ALPIN ou SURF (à préciser à l'inscription) : 4 à 6h de glisse par groupe de niveau tous les jours, pour le bonheur de chaque participant. L'équipe d'encadrement accompagnera les jeunes sur les pistes pour l'initiation ou le perfectionnement. Selon le rythme et la fatigue des jeunes, une demi-journée de repos sera proposée en milieu de séjour.
COURS ESF (en option à préciser à l'inscription et conseillés pour les débutants) : 2h par jour avec passage des étoiles en fin de séjour.
Autres activités : découverte de la station, une soirée au centre nautique de Châtel, animations, jeux, boum…

FORMALITÉS OBLIGATOIRES : la carte d'identité et l'AST (voyage via la Suisse depuis Mulhouse).

6/10 ans
11/13 ans
14/17 ans

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 067 002 001*	Sur place	Strasbourg Colmar Mulhouse	Epinal Metz Nancy	Reims	Paris	Troyes
Du 11/02 au 17/02/2018	699 €	-	-	-	939 €	-
Du 18/02 au 24/02/2018	699 €	-	-	-	939 €	-
Du 25/02 au 03/03/2018	699 €	789 €	809 €	919 €	939 €	999 €
Du 04/03 au 10/03/2018	699 €	789 €	809 €	919 €	939 €	999 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : le déjeuner (panier repas)

Supplément : Location matériel ski/chaussures/casque : 45 €
Location matériel surf/chaussures/casque : 65 €
Cours ESF : 130 €

GLISSE PASSION
ALPES

Nouveau !

LA CHAPELLE D'ABONDANCE

à partir de 715€

74 – (Haute-Savoie)

NOS

> Ski
> Cours ESF en option avec passage des étoiles
> Chiens de traineaux
> Petit effectif

Envie de s'amuser dans la neige avec de nouveaux copains, de découvrir ou de se perfectionner en ski alpin ou en surf, et de caresser les huskys ? La chaleureuse et familiale station de La Chapelle d'Abondance est le cadre idéal pour passer d'inoubliables vacances à la neige !

SITE
Entre le Lac Léman et le Mont-Blanc, La Chapelle d'Abondance est un petit village savoyard offrant un décor authentique et paisible. Le domaine skiable (1500-2100m d'altitude) relié à celui des Portes du Soleil est accessible à tous et offre 75 km de pistes pour tous niveaux avec des équipements de qualité et un enneigement garanti.

TRANSPORT
Selon les effectifs, en train ou en car depuis Reims, Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Epinal et Troyes.

CADRE ET MODE DE VIE
A 5 minutes des pistes (navettes au départ du centre), hébergement dans un chalet convivial et chaleureux, en chambres de 2 à 9 lits avec douche et de nombreuses salles d'activités (équipement son/vidéo, baby-foot, table de ping-pong). La cuisine est familiale, soignée, et variée.

ACTIVITÉS
SKI ALPIN : 4 à 6h/jour, par groupe de niveau, les enfants pourront s'initier ou se perfectionner aux plaisirs de la glisse. L'équipe d'encadrement les accompagnera sur les pistes adaptées à tous. Selon le rythme et la fatigue des enfants, une demi-journée de repos sera proposée en milieu de séjour.
CHIENS DE TRAINEAUX : une séance de 2 h de découverte et conduite d'un attelage (canirando). .
COURS ESF (en option à préciser à l'inscription **et conseillés pour les débutants) :** 2 heures par jour avec passage des étoiles en fin de séjour.
Autres activités : descentes en luge, découverte de la station, animations et jeux en soirée, boum…

FORMALITÉS OBLIGATOIRES : la carte d'identité et l'AST (voyage via la Suisse depuis Mulhouse).

6/10 ans
11/14 ans

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 067 003 002*	Sur place	Strasbourg Colmar Mulhouse	Epinal Metz Nancy	Reims	Paris	Troyes
Du 25/02 au 03/03/2018	715 €	805 €	825 €	935 €	955 €	1015 €
Du 04/03 au 10/03/2018	715 €	805 €	825 €	935 €	955 €	1015 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : le déjeuner (panier repas)

Supplément : Location du matériel de ski avec casque et chaussures : + 45 €
Cours ESF : + 110 €

GLISSE PASSION
ALPES

MORZINE - AVORIAZ AUX PORTES DU SOLEIL

Dans le massif du Haut – Chablais, la station de Morzine / Avoriaz est connue pour son enneigement de qualité et son ensoleillement.

à partir de 585 €

74 – (Haute-Savoie)

NOS

> Ski ou surf
> Cours ski ESF débutant

6/12 ans
13/17 ans

SITE

La station de Morzine – Avoriaz est au cœur du domaine skiable des « Portes du Soleil », divisés en deux grands secteurs : le Pleney-Nyon qui part du centre de Morzine (1000m), jusqu'au sommet de la Pointe de Nyon à plus de 2000 m avec 150 km répartis sur 30 pistes, et le secteur d'Avoriaz de 1300 m à 2360 m, avec 140 km répartis sur 46 pistes.

CADRE DE VIE

Les jeunes seront hébergés dans des chalets typiques de collectivité, en chambres de 3 à 7 lits avec sanitaires complets dans chacune des chambres ou à l'étage, un local ski chauffé, des salles d'activités et des salles de restauration conviviales.
Nos maisons sont à 2 ou 3 km du départ des pistes. Des navettes et des bus à disposition permettent les trajets réguliers et quotidiens vers les pistes.

ACTIVITÉS

L'activité neige se définit par la pratique du ski alpin ou du surf selon le choix fait à l'inscription pour tous les niveaux sur les différents sites des PORTES DU SOLEIL de la Grande Terche, en passant par Les Gets, puis le Pleney, Nyon et pour finir Avoriaz. Les sorties se dérouleront matin et/ou après-midi, ou en journée continue sur plus de 600 km de pistes adaptées au niveau de tous.

Une pratique quotidienne de 4 à 6 heures avec une ½ journée de repos au milieu du séjour pour le bien-être des jeunes.
Nous avons notre propre encadrement pour l'initiation et la pratique des activités neige. Nos animateurs accompagneront les jeunes sur les pistes.
Pour les débutants uniquement, il est possible de rajouter une option ESF pour le ski alpin (2 heures par jour avec passage des tests fin de semaine).
Les conditions météo et le respect du rythme de vie de chacun dicteront les formes de pratique.
L'équipement ski se fera au niveau de la station, chez un loueur que nous utilisons depuis de nombreuses saisons.
En plus de la pratique de la glisse, l'activité neige sera complétée de sorties :
- au centre ville pour profiter de l'animation de la station,
- au marché traditionnel avec la découverte du milieu montagnard.

Des veillées calmes ou des soirées d'animation sur le site (Boum, grands jeux) seront proposées.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 057 002 001*	Sur Place	Strasbourg Colmar Mulhouse Metz - Nancy Châlons-en-Champagne Reims - Troyes - Chaumont Vitry-le-François	Saint-Dizier Troyes	Auxerre Dijon
Du 11/02 au 17/02/2018	585 €	-	-	685 €
Du 18/02 au 24/02/2018	585 €	-	-	685 €
Du 25/02 au 03/03/2018	585 €	685 €	685 €	-
Du 04/03 au 10/03/2018	585 €	685 €	-	-

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner (panier repas)

Supplément : Location matériel ski + casque : + 90 € le séjour
ou location matériel surf + casque : + 135 € le séjour
Option ski ESF : 5 séances ESF pour les débutants exclusivement : + 135 € pour le séjour

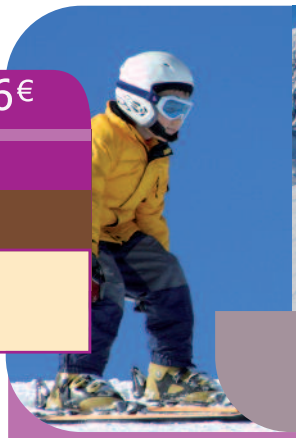

GLISSE PASSION
ALPES

SAINT-JEAN D'ARVES - SAVOIE
TOUT SCHUSS AUX SYBELLES !

Reliefs audacieux et espaces généreux au pied du col de la Croix de Fer à environ 15 km de Saint-Jean de Maurienne.

à partir de 576 €

73 – (Savoie)

NOS

> 180 km de pistes
> Option cours ESF

7/13 ans
14/16 ans

SITE

Saint-Jean d'Arves, village niché à 1450m d'altitude, bénéficie tout à la fois d'un enneigement et d'un ensoleillement optimal au cœur du domaine skiable des Sybelles.

CADRE DE VIE

L'hébergement est prévu dans un chalet situé dans le village, à proximité du départ d'une piste pour débutants. Chambres de 4 à 8 lits avec lavabo, sanitaires complets à l'étage. Accueil et ambiance chaleureux. La configuration du chalet permet à chaque tranche d'âge d'avoir un lieu de vie et des activités spécifiques. Les différents domaines se trouvent à 5mn de notre hébergement.

ACTIVITÉS

- **Ski alpin : 5 journées complètes de ski, soit 4 à 5 heures par jour en moyenne,** en fonction des conditions météorologiques sur le domaine des Sybelles (St-Sorlin d'Arves, St-Jean d'Arves, la Toussuire, le Corbier) adapté à tous les niveaux (310 km de pistes de 1500m à 2600m). Evolution en fonction des groupes d'âge et du niveau des participants. Possibilité de pique nique pour les déjeuners en fonction de la météo et de l'âge des participants. Veillées tous les soirs.
- **OPTION : 5 demi-journées (séances de 2h) de ski alpin encadrées par des moniteurs ESF** (conseillé pour les débutants, avec passage des tests étoiles en fin de séjour). A préciser à l'inscription coût 134 €.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 001 002*	Sur Place	Metz Nancy	Strasbourg Colmar Mulhouse - Reims - Châlons-en-Champagne - Charleville
Du 25/02 au 03/03/2018	576 €	676 €	676 €
Du 04/03 au 10/03/2018	576 €	676 €	676 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique du dernier jour

Supplément : location matériel ski et casque : + 80 €
Option cours ESF : + 134 € le séjour

GLISSE PLAISIR
VOSGES

à partir de 430 €

88 – (Vosges)

NOS

> Choix du séjour
> Biathlon

CLAIRSAPIN GÉRARDMER

SKI TRANQUILLE ET CHIENS DE TRAINEAU OU FOLLEMENT NORDIQUE

Les grands espaces et la forêt accueillent petits et grands pour des vacances au grand air, au cœur des Vosges.

SITE

Dans un cadre préservé, entouré d'un grand parc boisé. Clairsapin est situé à une dizaine de kilomètres de la station de ski de Gérardmer, à 800m d'altitude.

CADRE DE VIE

Le centre, bien aménagé et très confortable, dispose de chambres de 3 à 6 lits avec sanitaires complets. Deux salles de restaurant et des salles d'activités aménagées en coin jeux, lecture, vidéo, ping-pong, complètent ce chaleureux ensemble.

ACTIVITÉS

Sur les domaines skiables de Gérardmer (1150 m) ou La Bresse (1350 m) :

6-11 ans SKI TRANQUILLE et CHIENS DE TRAINEAU :

Ski Alpin : 5 demi-journées (séances de 2h) de ski alpin encadrées par des moniteurs ESF avec passage des tests ESF (étoile) en fin de séjour. Possibilité de skier avec les animateurs diplômés du centre pour les skieurs confirmés.

Chiens de traîneau : 1 séance de chiens de traîneau (cani-raquettes selon météo), avec les chiens huskies.

Autres activités : découverte de la faune et la flore vosgiennes, balade dans Gérardmer avec visite d'un artisan, veillée chaque soir.

6-11 ans FOLLEMENT NORDIQUE :

Ski alpin : 2 demi-journées de ski alpin, soit 4 à 5 h/jour en moyenne, selon la fatigue et les souhaits des participants, encadrées par les animateurs diplômés du centre.

Biathlon : 2 séances de 2 h avec tir à la carabine et de ski de fond, encadrées par des moniteurs diplômés.

Cani-randonnée : 1 séance d'une heure encadrée par un musher professionnel. Balade découverte avec des chiens nordiques auxquels on est relié par une longe. Sensations et plaisirs garantis.

Patinoire : 1 séance à la patinoire de la station.

Découverte du milieu avec nos animateurs. **Autres activités :** Grands jeux, veillées, soirée vidéo et disco.

Le choix du séjour est à préciser à l'inscription

6/11 ans

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 016 001*	Sur Place	Metz - Nancy Epinal Strasbourg Mulhouse - Colmar	Troyes Châlons-en-Champagne Reims - Chaumont	Auxerre Dijon
Du 11/02 au 17/02/2018	430 €	-	-	535 €
Du 18/02 au 24/02/2018	430 €	-	-	535 €
Du 25/02 au 03/03/2018	430 €	515 €	535 €	-
Du 04/03 au 10/03/2018	430 €	515 €	535 €	-

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique en fonction de l'heure de retour

Supplément : location matériel ski, chaussures et casque : + 60 €

GLISSE PLAISIR
VOSGES

à partir de 580 €

88 – (Vosges)

NOS

> Les Vosges en fête !
> Chiens de traineaux, cani rando, ski
> Location matériel gratuite

LE BALLON D'ALSACE

Des vacances au sommet des Vosges du Sud, avec ses domaines skiables accessibles à tous !

SITE :

Grand site national classé sommet des Vosges du Sud, le Ballon d'Alsace est un terrain de jeux idéal pour petits et grands.

CADRE DE VIE

Le centre La Jumenterie est perché à 1 072 m d'altitude, il dispose d'un téléski, de 2 pistes tous niveaux et d'une piste de luge. Les domaines de la Gentiane et du Langenberg se situent à 5 km du centre. Hébergement en chambres de 3 à 4 lits, douches et wc à chaque étage. Salles d'activités et grande salle à manger.

ACTIVITÉS

Ski alpin : 5 demi-journées sur le domaine skiable de la Jumenterie, de la Gentiane et du Langenberg situé à 5 km du centre. 10 pistes de vertes à noires, 9 téléskis. Activité encadrée par les animateurs du centre.

Raquettes : 1 randonnée encadrée par un accompagnateur breveté d'État moyenne montagne à la découverte d'une nature préservée et des traces d'animaux.

Trappeurs :

Chiens de traîneaux : 2 séances. Présentation de la meute par le musher, consignes de sécurité, apprentissage du vocabulaire et des intonations des mushers, harnachement et mise en place des chiens, conduite d'un attelage. 2 balades en traîneaux à chiens sur les sentiers balisés en forêt compléteront cette activité.

Cani-rando : 1 séance. Cette activité consiste à se laisser tirer par un chien de traîneau tout en le guidant par la voix et des gestes précis. Interprétation de la meute (présentation des chiens, hiérarchie, les bons gestes à avoir, interactions avec les chiens).

Raquettes : 2 randonnées accompagnées à la découverte d'une nature préservée : progression dans la neige, observation des traces d'animaux.

Autres activités :

Jeux de neige, luge... les activités sur le centre : travaux manuels, jeux de société, vidéo, soirées récréatives....

7/15 ans

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 088 001 002*	Sur Place	Metz Nancy Epinal	Strasbourg Mulhouse Bar-le-Duc	Reims Troyes
Du 18/02 au 24/02/2018	580 €	-	-	-
Du 25/02 au 03/03/2018	580 €	630 €	655 €	655 €
Du 04/03 au 10/03/2018	580 €	630 €	655 €	655 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner (ou panier-repas en fonction de l'horaire de retour)

Location matériel (raquettes et skis) gratuite.

GLISSE PLAISIR
VOSGES

à partir de 430 €

88 – (Vosges)

NOS

> Spécial débutants
> Cours ESF
> Passion des confirmés
> Proximité des pistes

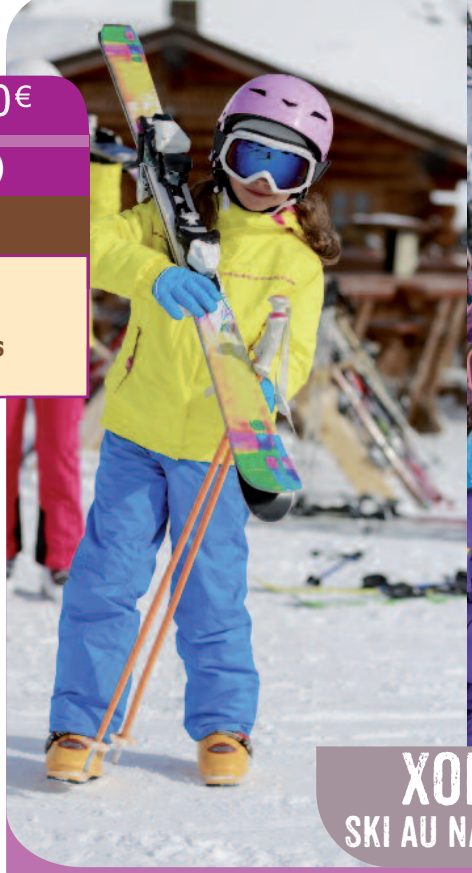

XONRUPT LONGEMER
SKI AU NATUREL DANS LES HAUTES VOSGES

Au cœur de la Vallée des Lacs vosgiens, Xonrupt-Longemer est connu pour son environnement de qualité...

6/12 ans
8/14 ans
13/16 ans
12/17 ans

SITE
Au pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes, Xonrupt Longemer se situe à 800 mètres d'altitude, au cœur de la Vallée des Lacs, à 4 kilomètres de Gérardmer et de son domaine skiable qui offre un panel de divertissements forts agréables.

CADRE DE VIE
Notre centre les « Jonquilles », Village Club, dispose de chambres de 5 lits avec sanitaires à proximité, d'espaces conviviaux et de nombreuses salles d'activités. Notre maison dispose d'un bus permettant l'accès aux activités de manière régulière et quotidienne.
Dans le parc de 2 hectares, court de tennis, terrain de football et city stade tendent les bras aux plus sportifs.

LES ACTIVITÉS DE FÉVRIER :
Pour les adeptes du ski alpin, chacun, en découverte ou rêvant de descentes olympiques, trouvera sur les domaines de la Bresse ou de Gérardmer ou de la Schlucht les pistes adaptées à son niveau. La présence de canons à neige garantit un enneigement de qualité.

6/12 ans : Ski sur les pistes vosgiennes
Pratique du ski sur 5 ½ journées (dont 5 séances de 2h) avec un encadrement par les moniteurs de l'ESF et passages de test en fin de séjour.
Une séance patinoire, une balade en raquettes ou ski de fond pour partir à la découverte de la forêt Vosgienne, une sortie à la station et une visite d'artisan compléteront ce programme riche et varié.
Animations de soirées assurées par les animateurs du centre.

8/14 ans : Biathlon
Dans les traces des champions olympiques français, tu vas découvrir et pratiquer le Biathlon Laser !
Ski de fond avec des séances d'initiation ou de remise à niveau et biathlon avec carabine laser (5 séances), encadrées par des moniteurs de l'ESF.
Une sortie raquettes pour découvrir la forêt vosgienne, une séance de patinoire, une visite d'artisan et des jeux de neige complèteront ce programme riche. Les animations, nombreuses et variées, seront assurées par les animateurs du centre.
13/16 ans : Ski fun et plaisir
Les adeptes, en découverte ou en rêvant de descentes olympiques, trouveront sur les pistes de la Bresse, de Gérardmer et de la Schlucht les pistes adaptées à leur niveau. Ski alpin : en ½ journée ou journée complète. Les skieurs confirmés seront accompagnés sur les pistes par les animateurs du centre tandis que les débutants seront pris en charge par des moniteurs ESF sur la base de 5 séances de 2 heures. Sorties dans la station, patinoire, et à la carte ski de fond ou sorties raquettes viendront compléter ce programme.
Animations de soirées assurées par les animateurs du centre.
12/17 ans : Winter Dance Show Slide
Une semaine de folie entre les plaisirs de la glisse et le show de la danse et de la voix. **Ski alpin :** en ½ journée ou journée complète. Prise en charge des débutants par les moniteurs de l'ESF sur la base de 5 séances de 2 heures. Les autres jeunes seront accompagnés sur les pistes par des animateurs du centre. **Danse et chant :** 5 ½ journées de rythme de danse accompagnées avec le chant et les activités scéniques. Encadrement assuré par des professionnels de la danse et du chant. Les animations de soirées, seront assurées par les animateurs du centre.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 057 001 001*	Sur Place	Metz - Nancy Epinal Strasbourg - Colmar Mulhouse Saint-Dizier	Châlons-en-Champagne Reims - Troyes Vitry-le François Chaumont	Dijon Auxerre
SKI ALPIN POUR LES 6/12 ANS				
Du 11/02 au 17/02/2018	430 €	-	-	535 €
Du 18/02 au 24/02/2018	430 €	-	-	535 €
Du 25/02 au 03/03/2018	430 €	515 €	535 €	-
Du 04/03 au 10/03/2018	430 €	515 €	535 €	-
SKI ALPIN POUR LES 13/16 ANS				
Du 11/02 au 17/02/2018	483 €	-	-	588 €
Du 18/02 au 24/02/2018	483 €	-	-	588 €
Du 25/02 au 03/03/2018	483 €	557 €	568 €	-
Du 04/03 au 10/03/2018	483 €	557 €	568 €	-
BIATHLON POUR LES 8/14 ANS				
Du 11/02 au 17/02/2018	483 €	-	-	-
Du 18/02 au 24/02/2018	483 €	-	-	-
Du 25/02 au 03/03/2018	483 €	568 €	568 €	623 €
Du 04/03 au 10/03/2018	483 €	568 €	568 €	623 €
DANSE ET SKI POUR LES 12/17 ANS				
Du 11/02 au 17/02/2018	530 €	-	-	635 €
Du 18/02 au 24/02/2018	530 €	-	-	635 €
Du 25/02 au 03/03/2018	530 €	615 €	635 €	-
Du 04/03 au 10/03/2018	530 €	615 €	635 €	-

Première prestation : dîner du premier jour -
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique en fonction de l'heure de retour

Supplément : location matériel ski piste ou fond, chaussures et casque : + 60 €

GLISSE PLAISIR
VOSGES

CLAIRSAPIN GÉRARDMER
SKI ALPIN DANS LES HAUTES VOSGES OU SKI GLISS

Tu es en recherches de sensations fortes et aimes te dépasser ? ici, c'est le sport qui prime !

à partir de 430 €

88 – (Vosges)

NOS

> Cours ESF compris
> Passage de tests ESF

12/14 ans

SITE
Dans un cadre préservé, entouré d'un grand parc boisé. Clairsapin est situé à une dizaine de kilomètres de la station de ski de Gérardmer, à 800m d'altitude.

CADRE DE VIE
Le centre, bien aménagé et très confortable, dispose de chambres de 3 à 6 lits avec sanitaires complets. Deux salles de restaurant et des salles d'activités aménagées en coin jeux, lecture, vidéo, ping-pong, complètent ce chaleureux ensemble.

ACTIVITÉS
Sur les domaines skiables de Gérardmer (1150 m) ou La Bresse (1350 m) :
SKI ALPIN DANS LES HAUTES VOSGES :
Ski Alpin : 5 demi-journées de ski soit 4 à 5 heures de ski alpin par jour en moyenne, selon la fatigue et les souhaits des participants, encadrées par les animateurs diplômés du centre dont **2 h par des moniteurs ESF.**
Passage des **tests ESF** à la fin du séjour (jusqu'à la 3ème étoile).
Chiens de traîneau : 1 séance de chiens de traîneau (cani-raquettes selon météo), avec les chiens huskies.
Autres activités : luge, bob au centre, 1 balade dans Gérardmer, animations et veillées tous les soirs.
SKI GLISS :
Ski alpin : 3 demi-journées dont 2 h encadrées par des **moniteurs ESF.** Pour les skieurs confirmés, possibilité de skier en demi-journée avec les animateurs diplômés du centre.
Snowboard : 2 séances de 2 h encadrées par des **moniteurs ESF.**
Patinoire : 1 séance ludique.
Autres activités : Luge, bob au centre, 1 balade dans Gérardmer, animations et veillées tous les soirs.
Le choix du séjour est à préciser à l'inscription

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 016 001*	Sur Place	Metz - Nancy Epinal Strasbourg Mulhouse - Colmar	Troyes Châlons-en-Champagne Reims - Chaumont	Auxerre Dijon
Du 11/02 au 17/02/2018	430 €	-	-	535 €
Du 18/02 au 24/02/2018	430 €	-	-	535 €
Du 25/02 au 03/03/2018	430 €	515 €	535 €	-
Du 04/03 au 10/03/2018	430 €	515 €	535 €	-

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique en fonction de l'heure de retour
Supplément : location matériel ski, chaussures et casque : + 60 €

GLISSE PLAISIR
VOSGES

CLAIRSAPIN GÉRARDMER
SECOURS EN MONTAGNE

Ce séjour est l'occasion de se confronter à la réalité des secours en montagne et des personnes qui risquent leur vie pour les nôtres.

à partir de 430 €

88 – (Vosges)

NOS

> Cours ESF compris
> 15 places seulement
> passage du diplôme des Premiers Secours

12/15 ans

SITE
Dans un cadre préservé, entouré d'un grand parc boisé. Clairsapin est situé à une dizaine de kilomètres de la station de ski de Gérardmer, à 800m d'altitude.

TRANSPORT
En train ou en car au départ de Nancy, Metz, Epinal, Strasbourg, Colmar, Mulhouse.

CADRE DE VIE
Le centre, bien aménagé et très confortable, dispose de chambres de 3 à 6 lits avec sanitaires complets. Deux salles de restaurant et des salles d'activités aménagées en coin jeux, lecture, vidéo, ping-pong, complètent ce chaleureux ensemble.

ACTIVITES
Cani-cross : un véritable entraînement sportif avec des chiens nordiques qui te mettront sur les traces des victimes d'avalanche.
Secourisme : 12 heures réparties sur la semaine pour apprendre les gestes qui sauvent. Obtention possible du diplôme PSC1 à l'issue de la formation.
Rencontre avec des pros : Brigade du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne. Caserne des pompiers Gérardmer. Au plus proche des situations, vous partagerez la vie d'un pisteur secouriste pendant 2 heures sur les pistes de ski.
3 après midi de ski dont 2 heures avec des moniteurs ESF pour parfaire votre technique et passer partout.
Intervention sur la Route des Crêtes avec un accompagnateur en montagne qui vous expliquera la formation du manteau neigeux et la protection contre les avalanches.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 016 001*	Sur place	Metz Nancy Epinal Strasbourg Mulhouse Colmar
Du 25/02 au 03/03/2018	430 €	515 €
Du 04/03 au 10/03/2018	430 €	515 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit-déjeuner ou déjeuner du dernier jour
Supplément : location du matériel ski et chaussures : + 60 €

à partir de 380 €

88 – (Vosges)

NOS

> Petit groupe
> Cirque et karting

SPORT, NATURE ET DÉCOUVERTES

CLAIRSAPIN GÉRARDMER
A L'ECOLE DES SALTIMBANQUES OU KARTING

Jongleur, acrobate, clown... à toi de trouver ta vocation ! De nouvelles sensations au volant de ton karting.

6/11 ans
12/14 ans

SITE
Dans un cadre préservé, entouré d'un grand parc boisé. Clairsapin est situé à une dizaine de km de Gérardmer, à 800m d'altitude.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 054 017 001*	Sur Place	Metz Nancy Epinal	Strasbourg Mulhouse Colmar	Champagne Ardennes Meuse
6/11 ans				
Du 22/04 au 28/04/2018	380 €	465 €	465 €	485 €
Du 29/04 au 05/05/2018	380 €	465 €	465 €	485 €
12/14 ans				
Du 22/04 au 28/04/2018	464 €	549 €	549 €	569 €
Du 29/04 au 05/05/2018	464 €	549 €	549 €	569 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit-déjeuner ou déjeuner du dernier jour

TRANSPORT
En train ou en car au départ de Nancy, Metz, Epinal, Strasbourg, Mulhouse et Bar le Duc, Châlons, Reims et Charleville.

CADRE DE VIE
Le centre, bien aménagé et très confortable, dispose de chambres de 3 à 6 lits avec sanitaires complets. Deux salles de restaurant et des salles d'activités aménagées en coin jeux, lecture, vidéo, ping-pong, complètent ce chaleureux ensemble.

ACTIVITES
6/11 ans A l'école des saltimbanques

Cirque :
6 séances de 2 heures d'initiation à la jonglerie, à l'équilibre et à l'expression en partenariat avec une école de cirque.
Nature : sorties découverte nature et balade en forêt, grands jeux de plein air.
Autres activités : 1 sortie visite à Gérardmer, activités manuelles, base-ball, volley, football, hockey sur gazon, patinoire à la station. Soirées animées.

12/14 ans Karting Sport et nature
Karting :
Pilotage sur karts adaptés aux enfants sur un circuit de 600 mètres. Une heure de conduite effective sur plusieurs séances. Combinaison et casque fournis.

Nature : sorties découverte nature et balade en forêt, grands jeux de plein air.

Autres activités : 1 sortie visite à Gérardmer, activités manuelles, base-ball, volley, football, hockey sur gazon, patinoire à la station. Soirées animées.

Le choix du séjour est à préciser à l'inscription

à partir de 380 €

88 – (Vosges)

NOS

> Spécial sportifs passionnés

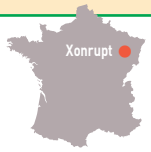

SPORT, NATURE ET DÉCOUVERTES

XONRUPT-LONGEMER
COCKTAIL SPORTIF AU PRINTEMPS

Au cœur de la Vallée des Lacs vosgiens, Xonrupt-Longemer est connue pour son environnement de qualité...

6/13 ans
14/16 ans

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 057 001 002*	Sur Place	Metz - Nancy Epinal Strasbourg Colmar Mulhouse Saint-Dizier	Vitry-le-François Reims Châlons-en-Champagne	Auxerre Dijon Troyes
Du 08/04 au 14/04/2018	380 €	-	-	485 €
Du 15/04 au 21/04/2018	380 €	-	-	485 €
Du 22/04 au 28/04/2018	380 €	465 €	485 €	-
Du 29/04 au 05/05/2018	380 €	465 €	485 €	-

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : petit déjeuner + repas pique-nique du dernier jour

SITE :
Au pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes, Xonrupt Longemer se situe à 800 mètres d'altitude, au cœur de la Vallée des Lacs, à 4 kilomètres de Gérardmer et de son domaine skiable qui offre un panel de divertissements forts agréables.

CADRE DE VIE :
Notre centre les « Jonquilles », Village Club, dispose de chambres de 5 lits avec sanitaires à proximité, d'espaces conviviaux et de nombreuses salles d'activités.
Notre maison dispose d'un bus permettant l'accès aux activités de manière régulière et quotidienne.
Dans le parc de 2 hectares, court de tennis, terrain de football et City stade tendent les bras aux plus sportifs.

LES ACTIVITÉS DE PRINTEMPS :
Randonnées en montagne. Tennis, VTT, initiation à l'escalade, parcours d'aventures, sports collectifs ... ; patinoire et piscine à la station.
Autocar à disposition pendant les séjours.

SEPTIÈME ART AU SOMMET
LE BALLON D'ALSACE – VOSGES

à partir de 550 €

88 – (Vosges)

NOS

> Nouveau séjour

Un séjour pour découvrir toutes les facettes de la réalisation d'un court métrage, de l'écriture du scénario à la réalisation.

12/15 ans

SITE :
Grand site national classé sommet des Vosges du Sud, le Ballon d'Alsace est un terrain de jeux idéal pour petits et grands.

CADRE DE VIE
Le centre la Jumenterie, en pleine nature, accueille les participants en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires complets à chaque étage. Grande salle de restauration avec repas confectionnés sur place. Sur le centre : baby-foot, ping-pong, salles d'activités, bibliothèque, soirée cinéma. Vastes espaces de jeux à l'extérieur et un mur d'escalade.

5 journées d'activité à la découverte du 7ème art à travers deux techniques en vogue : le cinéma d'animation et la table mash up.
Les jeunes seront amenés à créer leur court métrage en passant par toutes les étapes : scénario, décors, prises de vue et montage. Ils s'essaieront également à la table mash up, outil étonnant qui permet de réaliser un film et/ou une bande son à partir d'extraits d'oeuvres préexistantes.
Encadrés par un professionnel, les jeunes seront plongés dans l'ambiance d'un studio de cinéma.
Le séjour s'achèvera par la projection des films réalisés et la remise d'un DVD des productions.
Autres activités :
Activités de pleine nature, grands jeux, sensibilisation à l'environnement, travaux manuels, soirées récréatives.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 088 001 002*	Sur Place	Metz Nancy Epinal	Strasbourg Mulhouse Bar Le Duc	Reims Troyes
Du 22/10 au 28/10/2017	550 €	600 €	625 €	625 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner (ou panier-repas en fonction de l'horaire de retour)

L'AIR ET LE VENT
LE BALLON D'ALSACE – VOSGES

à partir de 700 €

88 – (Vosges)

NOS

> Nouveau séjour

14/17 ans

SITE
Grand site national classé sommet des Vosges du Sud, le Ballon d'Alsace est un terrain de jeux idéal pour petits et grands.

CADRE DE VIE
Le centre la Jumenterie, en pleine nature, accueille les participants en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires complets à chaque étage. Grande salle de restauration avec repas confectionnés sur place. Sur le centre : baby-foot, ping-pong, salles d'activités, bibliothèque, soirée cinéma. Vastes espaces de jeux à l'extérieur et un mur d'escalade.
La tête dans les nuages ! De la découverte de l'aéronautique par la pratique des jeux aériens et du modélisme jusqu'au vol découverte.
Une approche ludique, à partir d'expériences simples, de l'existence de l'air et de ses utilisations par la nature et par l'homme pour permettre le vol.
Les différentes propriétés de l'air et du vent seront abordées à partir de réalisations simples (cerfs-volants, planeurs, multi rotors (drônes))...
Deux demi-journées seront consacrées à l'initiation au parapente : la première 1/2 journée permettra de découvrir le matériel, de le mettre en oeuvre et de ressentir les premières sensations de portance, si les conditions le permettent, vous ferez vos premiers sauts de puces à la fin de la séance. la 2ème 1/2 journée sera consacrée au vol biplace. AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR CETTE ACTIVITÉ
Autres activités :
Activités de pleine nature, grands jeux

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 088 001 002*	Sur Place	Metz Nancy Epinal	Strasbourg Mulhouse Bar Le Duc	Reims Troyes
Du 15/04 au 21/04/2018	700 €	-	-	-
Du 22/04 au 28/04/2018	700 €	750 €	775 €	775 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner (ou panier-repas en fonction de l'horaire de retour)

à partir de 584 €

88 – (Vosges)

NOS

> Nouveau séjour

PÊCHE DANS LES VOSGES
LE BALLON D'ALSACE – VOSGES

Découverte des techniques de pêche dans les ruisseaux et lacs de montagne vosgiens

8/15 ans

SITE
Grand site national classé sommet des Vosges du Sud, le Ballon d'Alsace est un terrain de jeux idéal pour petits et grands.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 088 001 002*	Sur Place	Metz Nancy Epinal	Strasbourg Mulhouse Bar Le Duc	Reims Troyes
Du 15/04 au 21/04/2018	584 €	-	-	-
Du 22/04 au 28/04/2018	584 €	634 €	659 €	659 €

Première prestation : dîner du premier jour
Dernière prestation : déjeuner (ou panier-repas en fonction de l'horaire de retour)

CADRE DE VIE
Le centre la Jumenterie, en pleine nature, accueille les participants en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires complets à chaque étage. Grande salle de restauration avec repas confectionnés sur place. Sur le centre : baby-foot, ping-pong, salles d'activités, bibliothèque, soirée cinéma. Vastes espaces de jeux à l'extérieur et un mur d'escalade.

ACTIVITÉS
4 jours seront consacrés à l'activité pêche. Chaque jour, on change de site et de technique de pêche dans les nombreux ruisseaux, torrents et lacs environnants, accompagné par un moniteur de pêche professionnel : une histoire à vivre ! Les objectifs principaux sont de permettre aux enfants d'être initiés aux techniques de pêche et de comprendre le caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques.

Autres activités :
Activités de pleine nature, grands jeux, jeux sportifs, travaux manuels, soirées récréatives.

SPÉCIAL TOUSSAINT
21/10 au 03/11/2017

2622 €

67 – (Bas Rhin)

NOS

> Apprentissage de la conduite en 14 jours
> Cours de code et examen en 14 jours

STAGE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Notre formule inclut la formation pratique initiale à la conduite, la préparation et l'examen du code. L'ensemble débouche sur le certificat permettant de conduire en conduite accompagnée. La vie en groupe permet une véritable émulation. Le centre et l'équipe pédagogique mettront tout en œuvre pour allier les révisions à la détente.

15/17 ans

SITE
A proximité des institutions européennes, l'Auberge de Jeunesse est située en bordure du Rhin, dans le cadre verdoyant du jardin des 2 Rives. En quelques minutes à pied, on rejoint la célèbre passerelle allemande qui relie la France à l'Allemagne

TRANSPORT
En rendez-vous sur place.

DATES ET PRIX par personne au départ de *Réf. : 067 001 001*	Sur Place
21/10 au 03/11/2017	2622 €
21/04 au 04/05/2018	2622 €

Première prestation : dîner du premier jour - Dernière prestation : déjeuner du dernier jour

CADRE DE VIE
L'Auberge de Jeunesse propose des chambres de 3 à 6 lits avec douche et sanitaires, une salle de restaurant, des salles d'activités, des installations ludiques intérieures et extérieures (ping-pong, baby-foot, billard, volley-ball, basket-ball), ainsi qu'une terrasse aménagée.

ACTIVITÉS
Stage intensif à l'issue duquel une attestation de fin de formation sera délivrée, si le résultat à l'examen "Code" est favorable et le niveau en conduite, suffisant. A partir de là, le jeune pourra conduire accompagné d'un parent. En pratique, le stagiaire effectuera 23 heures de conduite (incluant l'évaluation initiale et le rendez-vous préalable) et participera à la conduite d'un autre stagiaire. Cette partie sera effectuée sur la piste privée de l'auto-école ainsi que sur la route. De plus chaque stagiaire recevra environ 30 heures de cours théoriques suivis du passage de l'examen du code. Les moyens vidéo mis à disposition (libre accès aux ordinateurs pour s'entraîner, en plus des cours) et l'organisation du stage ont fait leurs preuves. Ambiance, motivation, qualité de l'équipe pédagogique et de l'auto-école…tels sont les ingrédients de réussite pour ce stage.

ATTENTION : le premier et le dernier jour de chaque stage seront consacrés à un rendez-vous pédagogique où la présence des parents est indispensable.

FORMALITES OBLIGATOIRES : avoir 15 ans révolus au 1er septembre 2017, prévoir d'être en possession d'une carte d'identité valide

BIEN PRÉPARER SON SÉJOUR

Vous trouverez des informations supplémentaires et plus détaillées dans le *Guide pratique* consacré à nos colonies de vacances qui vous est transmis avant le séjour.

Avant le départ...

DOCUMENTS DE VOYAGE OBLIGATOIRES

LES PIÈCES D'IDENTITÉ

Ressortissants français

• Séjours en France

Une pièce d'identité est indispensable pour tout séjour dont le transport s'effectue en avion.

• Séjours dans les pays européens

Munissez-vous d'une carte nationale d'identité.

Dernière minute : autorisation de sortie du territoire. En date du 8 octobre 2015, l'Assemblée nationale a voté le rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les jeunes âgés de moins de 18 ans. À l'heure où nous imprimons cette brochure, ce texte n'a pas encore fait l'objet d'une publication au *Journal officiel*. Il appartient donc à chaque parent ou responsable légal inscrivant un enfant mineur à un séjour à l'étranger de s'informer de la nécessité ou non d'être en possession de ce document pour le passage de la frontière.

• Séjours aux États-Unis

Les ressortissants français désirant se rendre aux États-Unis doivent être porteurs d'un passeport à lecture optique (émis avant le 26/10/2005) avec photo numérique ou d'un passeport biométrique. Dans le cas contraire, un visa sera exigé.

Le formulaire d'autorisation électronique de voyage (ESTA) doit impérativement être complété par le voyageur muni de son passeport conforme et valide sur https://esta.cbp.dhs.gov (à faire au minimum 72 h avant le départ). La validation de ce formulaire génère l'envoi à l'e-mail mentionné d'une autorisation de voyage dont le voyageur doit être obligatoirement doté avant d'embarquer dans un avion. Cette procédure est payante : un montant de 14 dollars doit être obligatoirement acquitté par carte bancaire lors de la demande en ligne. Cette autorisation de voyage sera valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à l'expiration du passeport.

• Séjours au Canada

À partir du 15/03/2016, les ressortissants français souhaitant se rendre au Canada seront dispensés de Visa à condition d'être en possession, pour leur séjour, d'une autorisation de voyage électronique (AVE). Celle-ci doit être impérativement complétée par le voyageur, muni de son passeport conforme et valide, sur http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp. Le coût est d'environ 7 dollars canadiens.

• Séjours dans les autres pays

Munissez-vous d'un passeport en cours de validité (parfois valable au minimum 6 mois après votre retour) : reportez-vous à la fiche descriptive qui vous sera remise lors de votre inscription.

Attention ! Selon le mode de transport utilisé par votre enfant, nous pourrions avoir besoin de son numéro de carte d'identité ou de passeport. Sans cela, nous ne pourrons effectuer sa réservation. Nous vous demanderons cette information en temps utile.

Ressortissants étrangers

Nous vous conseillons de vous adresser à votre ambassade pour tous les renseignements nécessaires.

SANTÉ : CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

La CEAM est une carte individuelle et nominative, gratuite et valable 1 an. Attention ! Un délai d'au moins deux semaines est requis pour sa délivrance par votre caisse d'assurance maladie. Elle permet la prise en charge des soins médicaux dans les pays membres de l'Union européenne. Hors de ces pays membres, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées.

À RÉCUPÉRER SUR VOTRE ESPACE CLIENT (VOIR PAGE 81)

• La fiche de trousseau

La fiche de trousseau n'est qu'indicative et la fiche descriptive du séjour vous indiquera les compléments indispensables. Il est recommandé de marquer le linge, les vêtements et les objets personnels. Pour une période courte, le lavage du linge ne peut, en général, être assuré par le centre.

• Le dossier de l'enfant

2 fiches de renseignements seront à remplir : une fiche individuelle et une fiche médicale.

Veillez à les remplir soigneusement car elles comportent des informations essentielles sur le bon déroulement du séjour. Toute pièce justificative non fournie (notamment concernant les vaccinations) pourra remettre en cause la faisabilité du séjour.

Sur place...

CONTACTER VOTRE ENFANT

• Messagerie vocale

Chaque centre met en place une messagerie vocale qui vous permettra d'avoir des nouvelles quotidiennes de votre enfant si vous le souhaitez.

• Le blog Internet

Certains centres mettent en place un blog Internet qui permet de suivre le déroulement du séjour.

• Les téléphones mobiles

Nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

L'ARGENT DE POCHE

Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas lui en donner trop.

Sur place, deux solutions :

• l'enfant conserve son propre argent ;

• l'argent est confié à la direction du centre qui en déléguera la gestion à l'enfant.

RESPECT DES COUTUMES ALIMENTAIRES

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité. Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances.

Le refus de consommer certains aliments n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas, nous opterons pour le remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription. Nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous chercherons ensemble une solution pour pouvoir accueillir l'enfant sans risque pour sa santé.

Au retour...

LES ATTESTATIONS

Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement sur demande écrite uniquement, adressée à Vacances pour tous - Service attestations - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20, dans un délai maximum de 6 mois après la fin du séjour. Cette attestation vous permet de demander une aide financière auprès de certains organismes.

Les attestations de paiement ne pourront être établies que pour des séjours réglés directement à la Ligue de l'enseignement - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20.

Rédaction-conception-réalisation : Ligue de l'enseignement, Graphipro.com.
Correction : CorrectMot.com.
Crédit photos : photothèque Ligue de l'enseignement, ©fotolia.com, ©iStockphoto.com, ©shutterstock.com, ©wikimedia.com.
Couverture : ©shutterstock.com
Impression : Les éditions Tourisme
Les photos utilisées dans cette brochure ne sont pas contractuelles.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Reproduction des dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme

CONTRAT DE VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS

Article R211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux 3e et 4e alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.
En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.
La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :
1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5° Les prestations de restauration proposées ;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-4 ;
14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Organisation technique :
Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement
21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 58 95 66 - Fax : 01 43 58 95 08
Internet : www.vacances-pour-tous.org - E-mail : vacances@laligue.org
TVA : FR 06 775 666 415

Supplément au journal *Les Idées en mouvement* n° 227. Dépôt légal : printemps 2016.
N° 0610 G-86751 d'inscription commission paritaire.
Directeur de la publication : Jean-Michel Ducomte.

Nos agréments :
- JEPVA : délivré par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Vie associative.
- Reconnaissance d'utilité publique par décret du 31/05/1930.
- CLTC - Centre laïque de tourisme culturel.
- CGOL/Ligue de l'enseignement - 3, rue Récamier - 75007 Paris
- Association bénéficiaire de l'agrément national du tourisme social et familial n° 06.07.04 et de l'immatriculation au registre des Opérateurs de voyages et de séjours n° IM075100379.
- Comité d'accueil, concession de service public.
- Garantie financière : Unat Paris.
- Responsabilité civile : Apac Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

Vacances pour tous est la marque de diffusion des prestations du service vacances de la Ligue de l'enseignement, association nationale à but non lucratif reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé 3, rue Récamier - 75007 Paris.
Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents de la Ligue de l'enseignement et des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1. RESPONSABILITÉ DE VACANCES POUR TOUS

La Ligue de l'enseignement agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de services. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme et de transport dues à des cas de force majeure : mouvements de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. La Ligue de l'enseignement est l'interlocuteur direct de tous ses participants.

2. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

Séjours écourtés :
La réalisation d'un séjour engage le responsable légal du participant et le participant lui-même. Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiant sont interdites. Concernant la consommation d'alcool, la Ligue de l'enseignement applique la réglementation en vigueur. L'introduction d'alcool sur le centre est formellement interdite. La Ligue de l'enseignement veille au respect de la santé publique des participants accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence). Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à décider d'un rapatriement disciplinaire afin de préserver le bien-être et la sécurité du participant lui-même et des autres participants inscrits au même séjour. Le régime des sorties est contrôlé et les participants s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. Le non-respect pendant le séjour du règlement interne Ligue de l'enseignement et du règlement propre à chaque centre entraînera le rapatriement du participant, sur décision de l'équipe de direction du centre. Par conséquent, suite à un rapatriement disciplinaire, le responsable légal du participant rapatrié s'engage à assurer son accueil en gare ou à l'aéroport, le jour de son retour anticipé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge du responsable légal ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. En inscrivant un participant à un séjour de la Ligue de l'enseignement, les responsables légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. La Ligue de l'enseignement décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant son séjour, y compris pendant le transport. D'une manière générale, la Ligue de l'enseignement déconseille les objets de valeur sur les centres, et décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés par le participant. Il est donc recommandé de confier les objets de valeur à l'encadrement qui les restituera au participant au moment de son départ.

3. RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.
L'organisateur rappelle à cet effet qu'il refuse l'inscription à un quelconque de ses séjours d'un participant, quel que soit son âge, affecté d'une pathologie spécifique physique ou mentale, qui pourrait perturber ou empêcher le bon déroulement du séjour concerné, aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants inscrits au même séjour.
La responsabilité du participant, ou de son représentant légal en tant que de besoin, sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur d'un tel état pathologique sévère préexistant contre-indiqué pour l'inscription du participant et donc sa participation à un séjour.
Confronté à une telle situation, l'organisateur pourra, dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du participant.
L'organisateur rappelle également qu'il n'est pas en mesure de garantir au participant le bénéfice d'un régime alimentaire particulier.
Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai de trois mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement - Bureau Qualité-21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20. Passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour.

4. PRIX

Tous les prix figurant dans cette brochure sont exprimés en euros. Ils sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse.
Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs, à l'exception des cas particuliers précisés ci-dessous. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.
Cas particuliers : les prix des séjours à l'étranger présentés dans cette brochure peuvent être soumis à variation tant à la hausse qu'à la baisse en fonction du coût des transports, des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considérés.
Les tarifs indiqués dans cette brochure ont été calculés en fonction des parités monétaires connues à la date du 06/05/2016.

5. DISPONIBILITÉ

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

6. INSCRIPTION

Pour que l'inscription puisse être prise en compte, joindre obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30 % de la totalité du prix du séjour choisi. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, un mois avant le début du séjour. Si vous réservez moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour. Les bons vacances des caisses d'allocations familiales ne peuvent être utilisés que pour le paiement du solde de votre séjour. En aucun cas ils ne peuvent être utilisés pour le paiement de l'acompte.

7. INTÉRÊTS DE RETARD ET CLAUSE PÉNALE

À défaut de paiement de tout ou partie du voyage, ou des frais d'annulation, un mois avant le départ, le participant est redevable, de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée, d'un intérêt de retard sur le montant encore dû, calculé au taux de 1,25 % par mois de retard à partir de la date à laquelle le paiement était exigible jusqu'au jour du paiement total, majoré d'une somme de 15 % sur le montant encore dû, avec un minimum de 50 €, à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais et efforts supplémentaires qui doivent être fournis pour obtenir le paiement. Un paiement tardif ou incomplet donne également droit à la Ligue de l'enseignement d'annuler le voyage et d'imputer les frais d'annulation qui en découlent conformément aux conditions générales de vente.

8. ANNULATION

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation, par dossier d'inscription, selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours avant le départ :
retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 75 € par personne ou 105 € par famille ;
- entre 30 et 21 jours avant le départ :
30 % du prix total ;
- entre 20 et 15 jours avant le départ :
60 % du prix total ;
- entre 14 et 8 jours avant le départ :
80 % du prix total ;
- moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation :
100 % du prix total.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.
Cas particulier pour les voyages/séjours avec transport d'acheminement par avion au départ de la France, dont les conditions d'annulation sont les suivantes :
- plus de 60 jours avant le départ :
retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 125 € par personne ;
- entre 60 et 31 jours avant le départ :
30 % du prix total ;
- entre 30 et 21 jours avant le départ :
60 % du prix total ;
- moins de 21 jours avant le départ ou non-présentation :
100 % du prix total.

Attention ! Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté encaissé par notre comptabilité. Or, il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif. N'attendez donc pas le dernier moment pour solder votre séjour ! Vous prendriez le risque de recevoir des relances, ce qui n'est jamais agréable et que nous ne souhaitons pas.
Attention ! Les chèques de solde (libellés à l'ordre de la Ligue de l'enseignement) doivent impérativement être expédiés à l'adresse suivante :
La Ligue de l'enseignement-Service financier-21, rue Saint-Fargeau-CS 72021-75989 Paris Cedex 20.

9. MODIFICATIONS

Du fait du participant : toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de 75 € par personne(1) ou 105 € par famille(1) pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours(2) avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme une ANNULATION suivie d'une réinscription et les débits prévus pour annulation seront alors appliqués.
(1) 145 €/personne pour le cas particulier des voyages/séjours avec transport d'acheminement par avion au départ de la France.
(2) 60 jours pour le cas particulier des voyages/séjours avec transport d'acheminement par avion au départ de la France.
Du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage ou le séjour sont annulés par la Ligue de l'enseignement, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le voyage ou le séjour sont modifiés par la Ligue de l'enseignement, sur des éléments essentiels, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-avant, soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifiés, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

10. BAGAGES

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

11. ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis.

12. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX SÉJOURS ET CIRCUITS À L'ÉTRANGER

Transports par vols spéciaux : les conditions de nos voyages, circuits ou séjours réalisés avec des vols spéciaux, nous obligent à préciser qu'aucune place abandonnée volontairement ou involontairement à l'aller comme au retour ne peut être remboursée, même dans le cas d'un report d'une date à une autre.
Conditions spéciales vols charters : de plus en plus, en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques…) des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties.
Formalités : les formalités mentionnées dans notre brochure sont celles imposées aux ressortissants français au 06/05/2016. Renseignez-vous pour tout changement éventuel de ces dispositions et celles concernant les vaccinations. Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner eux-mêmes, avant l'inscription, auprès de leur consulat, des formalités à remplir.
Enfants mineurs : les jeunes ressortissants français doivent présenter une carte nationale d'identité en cours de validité ou un passeport, selon la destination, pour quitter le territoire français. Les documents d'état civil, tels que livret de famille, extrait de naissance, ne sont pas acceptés pour se rendre à l'étranger, même si l'enfant voyage accompagné de ses parents.

13. ASSURANCE VOYAGE

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'Apac, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :
A. Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :
- dommages corporels ..... 30 000 000 €
(sauf dommages exceptionnels ..... 4 573 471 €)
- dont dommages matériels et immatériels en résultant ..... 1 524 491 €
- intoxication alimentaire ..... 762 246 €/an
B. Défense et recours ..... 3 049 €
C. Individuelle accident corporel :
- frais de soins (en complément de tout autre organisme ..... 7 623 €
- frais de secours et de recherches ..... 3 049 €
- invalidité permanente, sur la tranche des IPP de :
* 1 à 50 % ..... 30 490 €
* 51 à 100 % ..... 91 470 €
(capital réduit proportionnellement au degré d'invalidité)
- capital décès (décès par accident)..... 6 098 €
D. Assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assisteur et après accord préalable de celui-ci) :
- par les moyens mis en place par l'assisteur, organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible ;
- rapatriement du corps ..... frais réels
Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.
E. Dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes et planches avec ou sans voile) en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 h et détérioration accidentelle : garantie limitée à 1 100 € avec franchise de 110 € par sinistre (vétusté maximum à 50 %).
Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'Apac, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

14. LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Attention ! La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle.

IMPORTANT : pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de l'Espace économique européen, se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par la section de Sécurité sociale dont vous dépendez (cette carte permet la prise en charge sur place des soins médicaux).
L'assurance Apac agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité sociale et des mutuelles (démarche normale qui reste le fait du participant) et pour un montant maximum de 7 623 €.

GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE

Une démarche simple, un remboursement immédiat !

Vacances pour tous vous propose sa garantie annulation : pour bénéficier de cette couverture qui n'est pas comprise dans nos forfaits, vous devez obligatoirement contracter la garantie annulation optionnelle proposée ci-dessous.

TARIF

pour les participants à l'un des séjours présents dans cette brochure : **+4,5 %** du prix total du séjour facturé.

1. DE QUOI S'AGIT-IL ?

La garantie annulation optionnelle permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par la Ligue de l'enseignement, conformément aux conditions d'annulation précisées dans nos conditions générales de vente, lorsque l'adhérent doit annuler tout ou partie de son voyage ou son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées.
Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.
Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Dans tous les cas, une franchise de 75 € par personne ou 105 € par famille et par dossier d'inscription demeurera à la charge du participant, sauf dans le cas d'une inscription à un voyage/séjour avec transport d'acheminement par avion au départ de la France, où la franchise est portée à 125 € par personne.
La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif. Par contre, en cas d'interruption d'un voyage ou d'un séjour en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata des jours de voyage ou de séjour non consommés par l'adhérent sur la base de leur valeur terrestre hors transport d'acheminement.

2. MODALITÉS D'APPLICATION

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, l'adhérent doit obligatoirement prévenir Vacances pour tous, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, à l'adresse suivante : Vacances pour tous - Service administration des ventes - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris Cedex 20 (un double par courrier au point d'inscription pour information), en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat justifiant de son annulation pour cas de force majeure :

- maladie grave non connue avant la prise d'inscription ;
- accident ;
- décès ;
- hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant lui-même, son conjoint, une personne l'accompagnant ou figurant sur la même facture, des ascendants ou descendants directs (frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et beaux-parents) ;
- complications de grossesse et leurs suites si la date du début du séjour est antérieure à la fin du 7e mois de grossesse ;
- contre-indication ou suite de vaccinations dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la réalisation du séjour, du voyage ou du circuit ;
- licenciement économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée, donc non connue avant la prise d'inscription ;
- vol dans les locaux professionnels ou privés ;
- convocation à un examen de rattrapage ou à un concours de l'administration ;
- obtention d'un emploi ou stage Pôle emploi pour toute personne majeure à la recherche d'un emploi sur présentation d'un certificat de travail ou de stage Pôle emploi ;
- mutation professionnelle entraînant un changement de domicile nécessitant la présentation d'une attestation de résiliation de bail ou de mise en vente ;
- refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés ;
- dommage immobilisant le véhicule qui devait être utilisé pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour ;
- ou enfin, destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels, dont l'adhérent est propriétaire ou locataire.

Principales conditions d'exclusion :
La garantie annulation ne fonctionne pas si l'annulation résulte :

- de maladies, hospitalisations et accidents préexistant à l'inscription ;
- de maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ;
- d'épidémies, de catastrophes naturelles et de la pollution ;
- de la guerre civile ou étrangère, d'un attentat, d'émeute ou d'un mouvement populaire ;
- de la participation volontaire d'une personne à des émeutes ou grèves ;
- d'oubli de vaccination ;
- de la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de la carte d'identité ou du passeport.

3. COMMENT CONTRACTER LA GARANTIE ANNULATION ?

La garantie annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, par tous les points de diffusion Vacances pour tous, lors de votre inscription.
Dans tous les cas, précisez très clairement, **dès votre inscription**, dans un des points de diffusion Vacances pour tous ou par correspondance, que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi.
Sur la facture qui vous sera remise à l'inscription dans un des points de diffusion Vacances pour tous ou adressée par courrier dans le cas d'une inscription par correspondance, figurera très clairement la mention "Garantie annulation". Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné.

La garantie annulation optionnelle doit obligatoirement être souscrite au moment de la réservation.
Elle n'est valable que pour une inscription à une réalisation proposée par Vacances pour tous et n'est pas remboursable.

VOTRE INSCRIPTION

Comment s'inscrire ?

- Auprès des **points de diffusion** Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement :
  les coordonnées de votre point de diffusion figurent en première page.
- Par **correspondance** auprès de ce même point de diffusion.

Remplissez soigneusement le bulletin de réservation en page 23 en indiquant votre choix de séjour. Prenez soin de mentionner précisément le nom et le numéro de référence du séjour choisi.

Pour que l'inscription puisse être prise en compte, joignez obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30 % de la totalité du prix du séjour choisi (transport éventuel inclus).

Les chèques bancaires et les chèques-vacances doivent être libellés à l'ordre de la Ligue de l'enseignement. Pour un règlement par carte bleue, veuillez remplir les rubriques correspondantes dans le bulletin de réservation en page 23.

Le solde doit être réglé au plus tard, et sans rappel de notre part, un mois avant le début du séjour.

Si vous réservez moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour.

Après votre inscription, il vous sera remis directement ou expédié une facture accompagnée des indications sur le séjour choisi.

Pour les séjours comprenant un transport : si besoin, les renseignements concernant le jour, l'heure et le lieu de départ vous seront confirmés dans le courant de la semaine du départ, au domicile habituel ou à une autre adresse que vous nous aurez mentionnée.

Devenir adhérent de la Ligue de l'enseignement

Pour bénéficier de l'ensemble de nos prestations, il vous faut préalablement avoir adhéré à la Ligue de l'enseignement ou à l'une des 30 200 associations locales affiliées à la Ligue de l'enseignement.
Cette adhésion est ouverte à tous, hommes et femmes de toutes conditions sociales.
Vous pouvez contracter cette adhésion dans notre relai dont les coordonnées figurent en première page.
L'annulation d'un séjour, du fait du participant, n'implique en aucun cas le remboursement de la carte d'adhésion.

ATTENTION !

Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier est constaté encaissé par notre comptabilité. Or, il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif.

N'attendez donc pas le dernier moment pour solder votre séjour. Vous prendriez le risque de recevoir des relances, ce qui n'est jamais agréable et que nous ne souhaitons pas.

N'envoyez jamais un chèque isolé sans indiquer au dos votre code vacances ainsi que le numéro de réservation. Ceux-ci figurent sur la facture qui vous a été remise ou expédiée à votre inscription.

Attention !
Si vous réglez par chèques-vacances, il est important de les libeller à l'ordre de la Ligue de l'enseignement. Vacances pour tous n'accuse pas réception des chèques.

IMPORTANT : TOUS VOS DOCUMENTS EN 1 CLIC !

En vous connectant à **www.vacances-pour-tous.org,**
vous accédez à votre "espace client" pour y télécharger :
- dès votre inscription : votre facture, la fiche descriptive de votre séjour, les documents à renseigner avant le départ de votre enfant ;
- 10 jours avant le départ de votre enfant : sa convocation de départ, l'adresse de sa famille hôtesse (pour les séjours linguistiques).

Tous ces documents ne seront plus expédiés par courrier.

Une difficulté pour accéder à ces documents ?
À partir du 1er juin 2016, nos conseillers sont à votre disposition au 01 43 58 96 59.

BULLETIN DE RÉSERVATION

Remplir toutes les rubriques en lettres capitales d'imprimerie.

Fédération des Œuvres Laïques de Meurthe et Moselle
Service Vacances
49 rue Isabey - CS 85221
54052 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 92 56 00
Fax : 03 83 92 56 09
Mail : vpt@ligue54.org

LES PARENTS

Adresse postale exacte (pour les enfants-adolescents, adresse des parents ou tuteurs légaux) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... N° allocataire CAF : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

E-mail personnel : ..... Tél. portable : .....

LE SÉJOUR

Nom du séjour	Lieu de séjour	Référence	Dates	n° page

Pour les séjours à la neige (informations pour les skis) : Taille enfant : ...../...../..... Pointure : ...../...../..... Poids : ...../...../.....

LE TRANSPORT

1. RDV sur place : OUI ☐ NON ☐ (uniquement pour les séjours en France)

2. Ville de départ : .....

LE(S) PARTICIPANT(S)

Participants		Date de naissance JJ/MM/AA	Sexe M/F	Nationalité
Nom (figurant sur passeport ou carte d'identité)	**Prénom**			

Inscription groupée avec celle de : .....

CALCUL DU COÛT DU SÉJOUR	
Prix du séjour choisi	..... €
Supplément transport (si souscrit)	..... €
Location matériel	..... €
Prix total du séjour	..... €
1ER VERSEMENT DU SÉJOUR	
Acompte de 30 % (du prix total du séjour) **à régler à la réservation A**	..... €
Garantie annulation optionnelle 4,5 % du prix total du séjour (à régler dans son intégralité si souscrite) **B**	..... €
Attention : la garantie annulation optionnelle n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation.	
Total du premier versement A + B	..... €
SOLDE DU SÉJOUR À régler au plus tard 1 mois avant le départ (payable en ligne via votre espace client)	
Soit 70 % du prix total du séjour	..... €

RÈGLEMENT

Garantie annulation optionnelle (cochez la mention choisie) : OUI ☐ NON ☐

Bénéficiez-vous d'une **aide aux vacances** (CE, CAF, chèques-vacances...) ? OUI ☐ NON ☐

ATTENTION ! Pour que l'inscription puisse être prise en compte, joindre obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30 % de la totalité du prix du séjour choisi. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, un mois avant le début du séjour. Si vous réservez moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour.

☐ **PAIEMENT PAR CHÈQUE ET/OU** ☐ **CHÈQUES-VACANCES :** libeller les chèques à l'ordre de la Ligue de l'enseignement.

Ci-joint un acompte d'un montant de ..... € correspondant à l'acompte de 30 % de la valeur globale du séjour choisi (transport inclus), plus, le cas échéant, le montant total de la garantie annulation optionnelle.

Je m'engage à régler le solde au plus tard et sans rappel de votre part, un mois avant le début du séjour. Si je réserve moins d'un mois avant le début du séjour, je joins le paiement total du séjour.

☐ **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** (à préciser) : **Visa** ☐ **Mastercard** ☐

Numéro de carte : .....

Date d'expiration : ..../....

Acompte : je soussigné(e) ..... autorise **la Ligue de l'enseignement** à débiter la somme de .....€ correspondant à l'acompte de 30 % de la valeur globale du séjour choisi (transport inclus), plus, le cas échéant, le montant total de la garantie annulation optionnelle.

Le : à : ***Signature du titulaire de la carte(1) :***

Paiement du solde : je soussigné(e) ..... autorise **la Ligue de l'enseignement** à débiter, 30 jours avant la date de début du séjour, la somme correspondant au solde de la valeur globale du séjour choisi (transport inclus), déduction faite de l'acompte versé.

Le : à : ***Signature du titulaire de la carte(1) :***

AUTORISATIONS POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

Durant son séjour, votre enfant est susceptible d'être photographié. Ces photos peuvent servir à illustrer le séjour dans nos brochures Vacances pour tous et Ligue de l'enseignement, notre site Internet et le blog du séjour.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, merci de cocher :

☐ NON, je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié

Je soussigné(e) ..... ☐ père, ☐ mère, ☐ tuteur (responsable légal du participant), atteste sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant dont le nom et le prénom figurent ci-dessus et l'autorise à participer, sous ma responsabilité, au séjour indiqué.

Important : je soussigné(e) ..... certifie par la présente avoir pris connaissance des conditions générales régissant tous les séjours Ligue de l'enseignement et des conditions de la garantie annulation figurant sur la brochure en ma possession, et y souscris dans leur intégralité. Je reconnais également disposer dans le cadre du présent contrat de voyage, par la facture, la brochure en ma possession, la fiche descriptive correspondant au produit acheté, de toutes les informations prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours, extrait qui figure dans la brochure en ma possession.

Important : je déclare avoir pris connaissances des obligations d'admission de mon enfant en centre de vacances relatives à l'article R.227-7 du Code de l'action sociale et des familles : *"L'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R. 227-1 est subordonnée à la production d'un document attestant qu'il a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations. Elle est également soumise à la fourniture par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la jeunesse Ce document est adressé à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant qui s'assure du respect de la confidentialité des informations."*

Le : à : ***Signature(1) :***

PARTIR À MOINDRE COÛT !

LES AIDES POSSIBLES

CHÈQUES-VACANCES

Vacances pour tous est habilité par l'Agence nationale pour le chèque-vacances. Vos chèques-vacances ou e-chèques-vacances peuvent être utilisés pour le règlement partiel ou total de tous les séjours en France et en Europe proposés dans cette brochure.

AIDE AUX TEMPS LIBRES DE LA CAF

Il est possible d'obtenir une aide aux temps libres auprès des caisses d'allocations familiales (CAF). Cette aide peut prendre plusieurs formes : bons vacances, AVE…

Son montant varie selon le département. Il viendra en déduction du montant du séjour. Les bons vacances doivent être envoyés directement à notre service financier avant le début du séjour à votre point d'inscription figurant sur le bulletin de réservation.

Dans le cas de l'AVE, l'attestation d'aide aux vacances doit être remise à votre point de diffusion Vacances pour tous au moment de l'inscription. En aucun cas, les bons vacances ou l'attestation d'aide aux vacances de votre CAF ne doivent parvenir aux CAF directement (chacune d'elles ayant sa propre réglementation, la responsabilité de Vacances pour tous n'est donc pas engagée si l'aide ne peut être honorée pour une raison propre à ladite CAF). Vacances pour tous se réserve le droit de refuser les aides aux temps libres qui arriveraient après la date limite imposée par chaque CAF départementale.

Cette aide des caisses d'allocations familiales ne peut être utilisée que pour le paiement du solde de votre séjour. En aucun cas, elle ne peut être utilisée pour le paiement de l'acompte.

VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE

La plupart prennent en charge une partie du coût du séjour de votre enfant. Renseignez-vous auprès de votre comité d'entreprise.

BOURSES JPA (JEUNESSE AU PLEIN AIR)

Les bourses JPA sont accordées sur dossier aux élèves dont les parents disposent de faibles revenus. Pour en bénéficier, retirez un dossier auprès du chef d'établissement où est scolarisé votre enfant ou renseignez-vous auprès de votre délégation départementale JPA.

MAIRIES ET CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

La plupart des municipalités et conseils départementaux, via leurs services sociaux, proposent des aides journalières. Le montant et les conditions d'attribution de ces aides étant fixés localement, renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre conseil départemental.

LES BONS PLANS VACANCES POUR TOUS

Tous ensemble, c'est plus marrant !

PARS AVEC TON FRÈRE OU TA SŒUR

5 % de réduction* à partir de l'inscription de votre 2e enfant sur un séjour en brochure *Colonies de vacances* de l'hiver 2017/2018.

5 % DE RÉDUCTION À PARTIR DE VOTRE 2E ENFANT*

* Offre proposée aux particuliers et valable à partir de l'inscription d'un 2e enfant d'un même foyer, hors transport, hors supplément, hors garantie annulation optionnelle, sur le séjour le moins cher. Cette offre est cumulable avec les aides CAF. Cette offre n'est pas cumulable avec les avantages spécifiques comité d'entreprise.